

titres que vos prières peuvent faire valoir devant Dieu pour votre délivrance? Et n'avons-nous pas droit de fonder sur tout cela nos espérances dans un avenir meilleur?

Nous ne cesserons donc, Em. Seign., de demander à Notre-Seigneur qu'il rende à votre pays les libertés dont il a doté son Eglise, en la constituant société parfaite et indépendante. Quand cette inappréciable faveur nous sera accordée, nous en rendrons grâce au Ciel et nous chanterons avec vous les miséricordes infinies de notre Dieu.

En baisant votre pourpre sacrée, nous vous prions, Em. Seign., d'agréer, pour vous et pour tout l'épiscopat français, l'hommage du plus profond respect et de la sincère vénération des archevêques soussignés du Canada.

(*Suivent les signatures des 8 archevêques, des 22 évêques et du Préfet apost. du Golfe St-Laurent.*)

## II. — France.

Le chroniqueur du *Correspondant* écrit, sur l'année 1904 :

“Voilà une année de plus, au fond des quatorze siècles qu'a déjà vécu la France. Mais, dans l'ère incertaine et trouble des 34 ans que vient de vivre la République elle-même, jamais il ne fut une année, sinon plus tragique, du moins plus pleine d'agitation et qui emportât d'un mouvement plus brusque, vers l'extrémité du péril et du mal, les destinées de notre pays...

“Toutes les thèses du radicalisme, le Gouvernement les a consacrées par des actes; toutes les revendications du socialisme, il a commencé à les réaliser. La loi sur les retraites ouvrières, il la prépare; l'impôt sur le revenu, il le propose; les grèves, il les encourage; l'armée, il la livre à la maçonnerie, il la démoralise par la délation; la marine, il la désorganise: il en ruine le matériel, autant qu'il en décime le personnel. La liberté religieuse, il la viole, avec la liberté de l'enseignement; il ferme plus de 10,000 écoles libres; il supprime les congrégations, même autorisées; il confisque les traitements des évêques et des curés. Les relations de la France et du Saint-Siège, il les rompt; le Concordat, il l'entreprend; la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il l'entreprend; le protectorat catholique de la France en Orient, il le menace!

“Voilà ses œuvres, dans l'année 1904.

*N. B. — L'abondance des matières nous contraint à renvoyer des nouvelles et des critiques intéressantes.*